

Contrat de Professionnalisation

Questions techniques

I. CONCEPT ET FONCTIONNEMENT

- Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation **en alternance**, associant formation pratique en situation de travail en entreprise et formation théorique chez AGILIS formation.
- L'étudiant-salarié est présent dans le centre : 2 JOURS / SEMAINE seulement 9mois/12.
- L'étudiant-salarié est en entreprise : **TOUS LES AUTRES JOURS DE LA SEMAINE** en fonction des jours d'ouverture de l'entreprise et à plein temps hors périodes de formation.
 - Contrat CDD ou CDI de 12 à 24 mois (35h ou 39h).

Le Contrat de Professionnalisation est un partenariat entre l'école et l'entreprise.

II. AVANTAGES FINANCIERS POUR L'EMPLOYEUR

- Aide à la fonction tutorale de + **230 €** par mois pendant 6 mois soit + **1.380 €** (pour certains OPCA).
- **PRIME à l'embauche + 1.000 €** d'un jeune de -26ans (*Plan d'urgence 2009 du gouvernement*).
- Embauche des stagiaires : aide exceptionnelle de + 3.000 € à l'embauche de stagiaires en CDI ou contrat de professionnalisation CDI (*Plan d'urgence 2009 du gouvernement*).
- "**ZERO Charge**" : les entreprises sont exonérées de charges patronales (*Plan d'urgence 2009 du gouvernement*).
- Pas de prime de précarité à verser en fin de contrat.
- Le coût de formation est nul : la totalité des frais de formation théorique est prise en charge par l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) auquel adhère l'entreprise.
- Le bénéficiaire du contrat n'est pas inclus dans le calcul de l'effectif de l'entreprise, (utile pour les seuils).

Contrat de Professionnalisation

Questions techniques

III. AUTRES AVANTAGES EMPLOYEURS

- Le salarié reçoit une qualification adaptée aux besoins de l'entreprise quelles que soient son activité et sa taille.
- Les jeunes issus de la formation en alternance sont opérationnels et rentables plus rapidement que des étudiants classiques ou des stagiaires.
- AGILIS prend en charge toutes les démarches et formalités liées à l'embauche du jeune et apporte à l'entreprise un service complet :
 - ✓ Montage du dossier administratif (rédaction du contrat + dossier de financement).
 - ✓ Aide au recrutement avec définition du poste et profil requis.
 - ✓ Présélection du candidat (test + entretien individuel)
 - ✓ Suivi du contrat.

VI. LES REMUNERATIONS

Niveau de formation	Moins de 21 ans	21 – 25 ans	26 ans et plus
BAC généraux ou niveau BAC	55% du SMIC 726,56 €	70% du SMIC 858,66 €	85% du minimum conventionnel, sans être inférieur au SMIC. 1.321,02 €
BAC professionnel et plus	65% du SMIC 924,71 €	80% du SMIC 1.056,82 €	